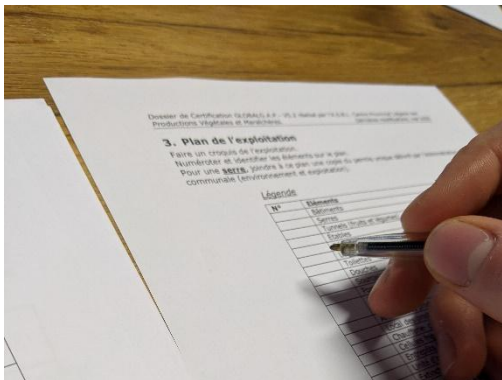
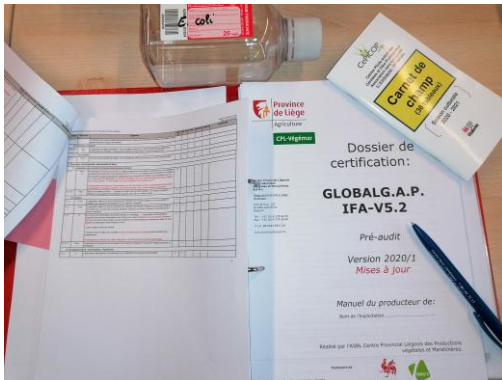


Réunion du 02 mars 2026

Réunion Technique du CPL-VEGEMAR







Registre d'utilisation des PPP

Nouvelles obligations depuis 2026

Inspiré de la présentation de
WalDigiFarm et du Corder

Registre d'utilisation des PPP

Attention !

Enregistrement électronique
des phytos obligatoire
à partir du 1^{er} janvier
2026/2027



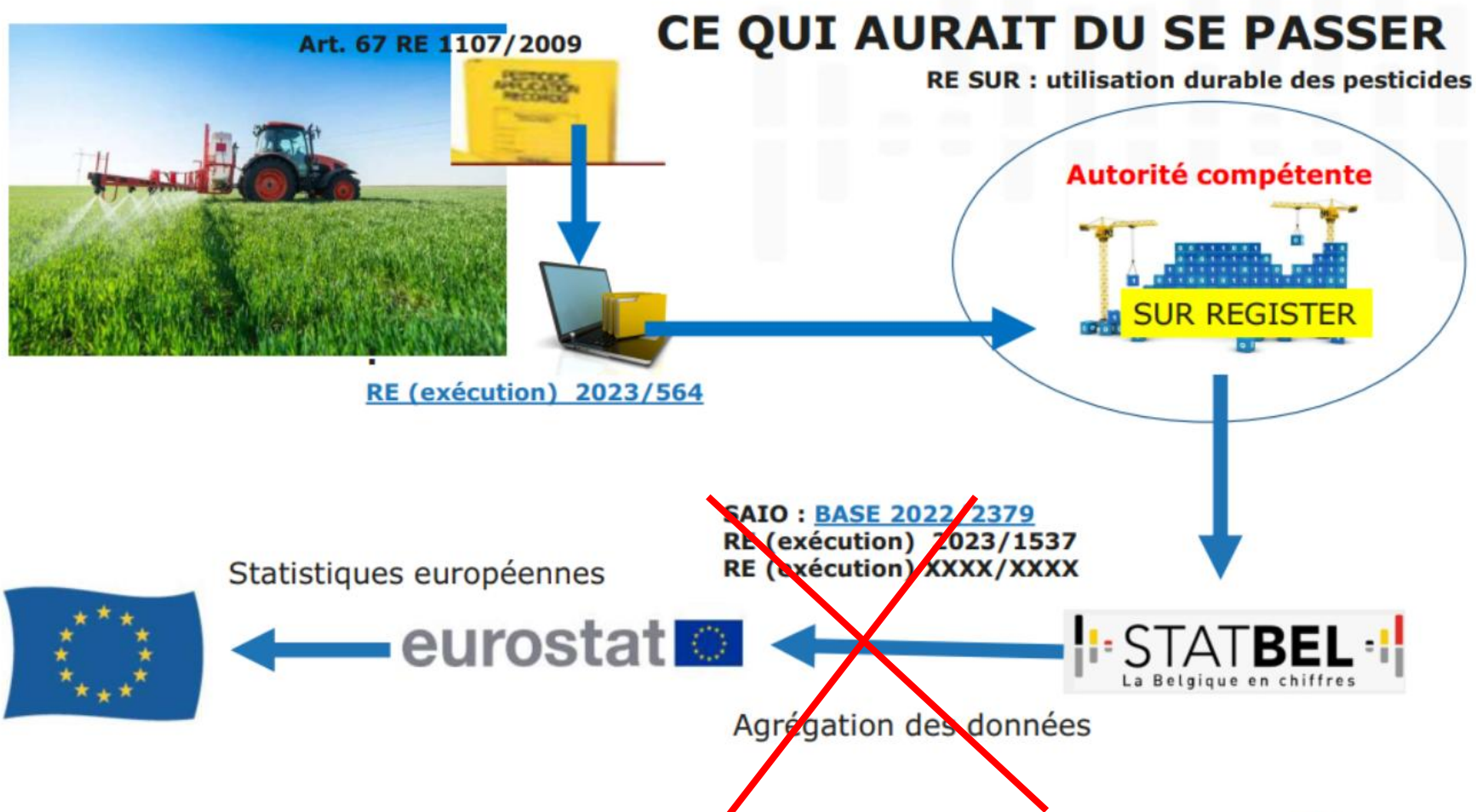
Facturation électronique
obligatoire
à partir du 1^{er} janvier
2026



Réunion du 02 mars 2026



Registre d'utilisation des PPP



Source : STATBEL (20/05/2025)

WalDigiFarm



Réunion du 02 mars 2026

Registre d'utilisation des PPP

Contenu des registres



Cette obligation entre en
vigueur le 1^{er} janvier 2026

et n'est donc pas concernée
par le « report »
au 1^{er} janvier 2027

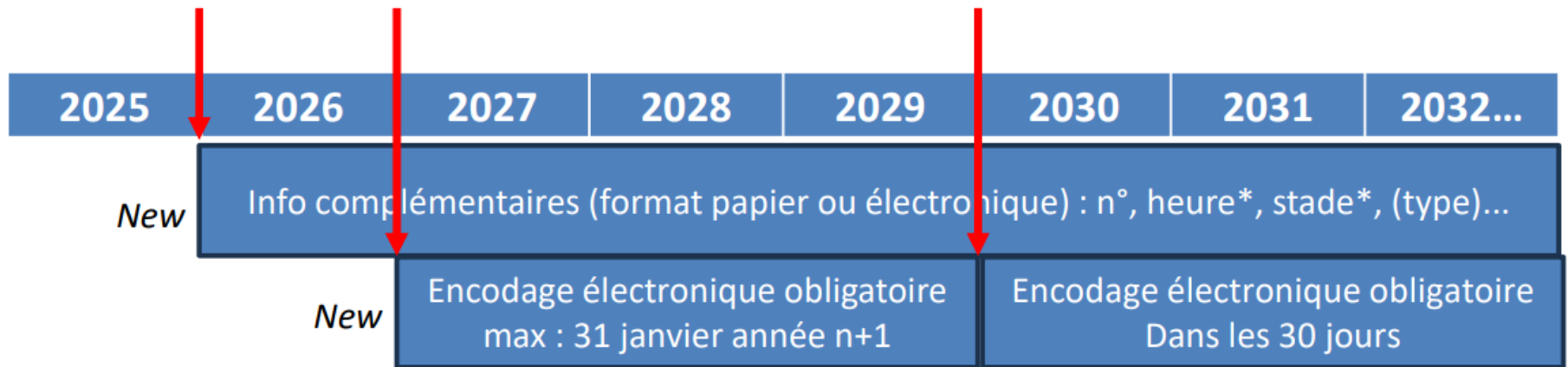


Réunion du 02 mars 2026



Registre d'utilisation des PPP: électronique?

Format du registre



⚠ Toujours encoder endéans les 7 jours (papier ou numérique)

Source: Corder

A conserver 6 ans!



Réunion du 02 mars 2026

Registre d'utilisation des PPP: électronique?

Format du registre

Electronique = lisible par une machine



Word



Excel



*PDF
consultable*

Ou



Outil digital

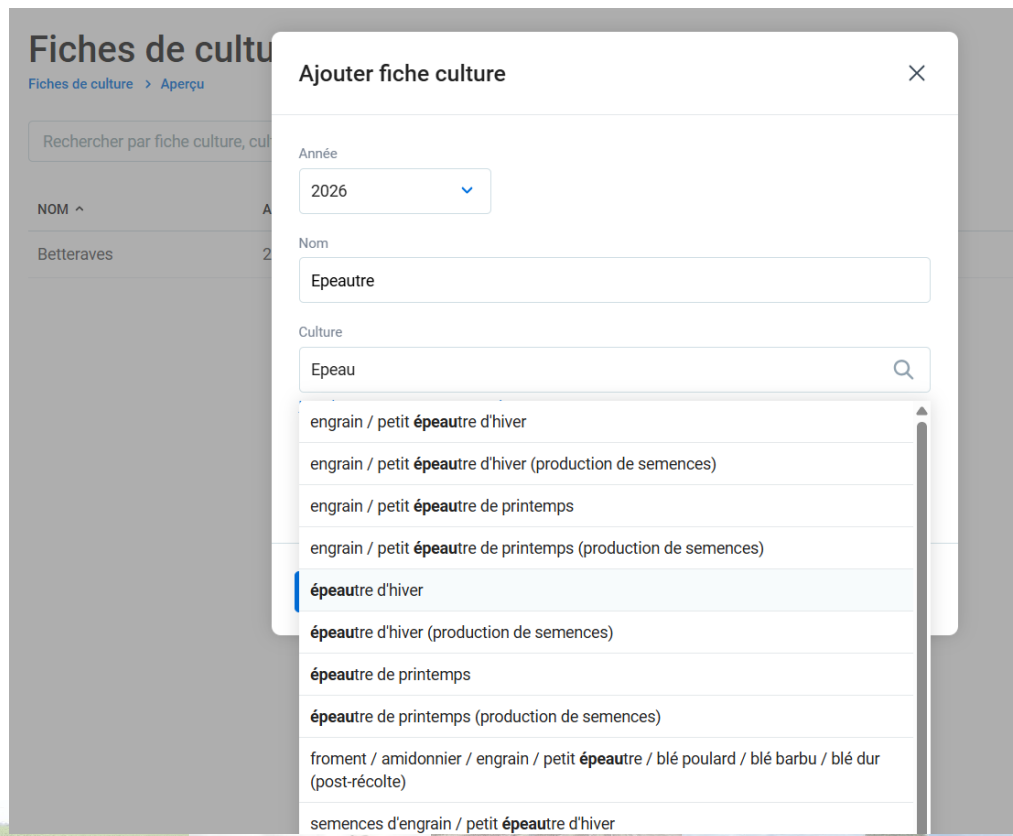


Registre d'utilisation des PPP: Données à enregistrer

Culture traitée

Conformément aux codes OEPP

→ Voir Phytoweb



Fiches de culture

Fiches de culture > Aperçu

Rechercher par fiche culture, cul

NOM ^

Betteraves

2

Ajouter fiche culture

Année

2026

Nom

Epeautre

Culture

Epeau

engrain / petit épeautre d'hiver

engrain / petit épeautre d'hiver (production de semences)

engrain / petit épeautre de printemps

engrain / petit épeautre de printemps (production de semences)

épeautre d'hiver

épeautre d'hiver (production de semences)

épeautre de printemps

épeautre de printemps (production de semences)

froment / amidonnier / engrain / petit épeautre / blé poulard / blé barbu / blé dur (post-récolte)

semences d'engrain / petit épeautre d'hiver

Réunion du 02 mars 2026

Type d'utilisation

Plein air, sous protection ou traitement de semences



Fiches de culture

Fiches de culture > Aperçu

Rechercher par fiche culture, culture

NOM ^	AN
Betteraves	20

Ajouter fiche culture

Année

2026

Nom

Epeautre

Culture

épeautre d'hiver

[La culture ne se trouve pas dans la base de données](#)

Culture en plein air ou sous abri

Culture en plein air

[Sauvegarder](#) [Annuler](#)

Le type d'utilisation peut être combiné avec la dénomination de la culture « nom de la culture + sous protection » ou « nom de la culture + plein air » ou « semences de + nom de la culture ».

Registre d'utilisation des PPP: Données à enregistrer

Localisation de la surface ou de l'unité traitée

Numéro de serre, de parcelle ou d'entrepôt

- Si disponible : Tel qu'indiqué dans la déclaration PAC
- Si pas de déclaration PAC ou si déclaration PAC postérieure au traitement, numéro de cadastre, coordonnées, adresse



Réunion du 02 mars 2026

Registre d'utilisation des PPP: Données à enregistrer

Taille ou quantité de la surface ou de l'unité traitée

ha, m³, m² ou nombre de semences



Réunion du 02 mars 2026

Registre d'utilisation des PPP: Données à enregistrer

Produit utilisé

Dénomination commerciale complète et numéro d'autorisation

→ A jour dans le programme en toute logique ou aller consulter sur Phytoweb

Pas forcément le
numéro de
l'étiquette



GAZELLE SG (33594P/B/120) – retiré

GAZELLE SG (36626P/B/120) – retiré

GAZELLE SG (37216P/B/120) – retiré

GAZELLE SG (9807P/B)

Source : Fytoweb (03/09/2025)

Registre d'utilisation des PPP: Données à enregistrer

Pr

☐ Traitement plants ou semence☒ Traitement des cultures

Dé

☐ Autre

Parcelles

☐ Terre

→

Produits

Ph

Produit

arnold



ARNOLD (10877P/B)

ARNOLD (1351P/P)

Sélectionner ...

Délai d'attente

-

Superficie

0

Ha

Quantité

-

Numéro de lot (Facultatif)

Stade de culture (Si d'application)

[+ Ajouter produit](#)

Exécutant/entrepreneur

Sélectionner une autre personne (Facultatif)

☒ Réalisé soi-même

Sélectionner ...

☐ Rechercher entrepreneur

Réunion du 02 mars 2026



Registre d'utilisation des PPP: Données à enregistrer

Moment d'application du produit

Date et, le cas échéant, **heure de début d'utilisation**

→ Lié au PPP lui-même

Pas que des insecticides



Santé publique
Sécurité de la Chaîne alimentaire
Environnement

DG Animaux, Végétaux et Alimentation
Service Produits phytopharmaceutiques
et Fertilisants

rapport aux eaux de surface (voir mesures de réduction du risque).

- SPe3 : Pour protéger les arthropodes/insectes non-ciblés appliquer obligatoirement un pourcentage minimum de réduction de la dérive (voir mesures de réduction du risque).
- SPe8 : Dangereux pour les abeilles et les autres insectes pollinisateurs. Ne pas utiliser en zone de butinage. **Le produit doit être appliqué tôt le matin ou tard le soir.**
- SPo : Ne pas pénétrer dans des cultures/surfaces traitées avant que le dépôt de pulvérisation ne soit complètement sec.

Réunion du 02 mars 2026



Registre d'utilisation des PPP: Données à enregistrer

Moment d'application du produit

Date et, le cas échéant, **heure de début d'utilisation**

→ Lié au PPP lui-même

- les *PPP* pour lesquels une mention oblige une pulvérisation tôt le matin ou tard le soir (*S_{Pe}8*)
- *les PPP pour lesquels une heure de rentrée spécifique est prévue*



Réunion du 02 mars 2026

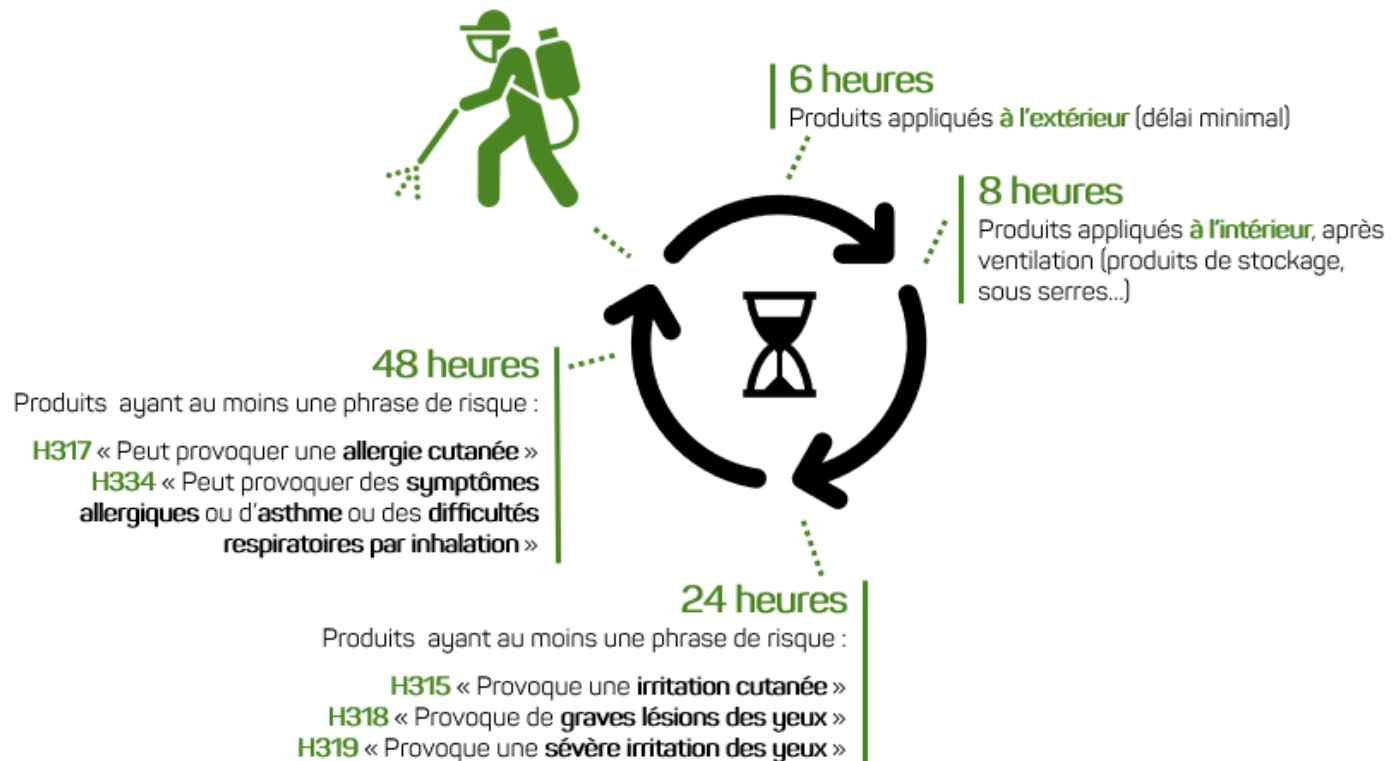
Registre d'utilisation des PPP: Données à enregistrer

Moment d'application du produit

Date

→ Lié

- les
- le
- les
- pre



tôt

© CRP – asbl CORDER



Réunion du 02 mars 2026

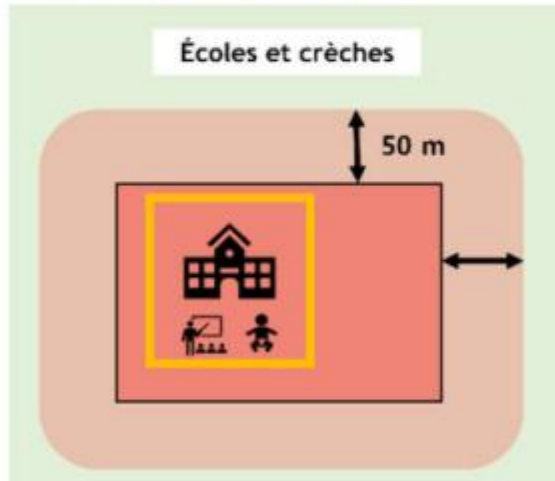
Registre d'utilisation des PPP: Données à enregistrer

Moment d'application du produit

Protection des groupes vulnérables

Depuis le 28 septembre 2018, l'application de PPP est interdite **dans les limites foncières des écoles et des crèches**, ainsi que **les heures de fréquentation, à moins de 50 mètres en dehors de la limite foncière de ces lieux.**

Plus particulièrement, les établissements concernés sont les espaces habituellement fréquentés par les élèves dans l'enceinte des établissements scolaires et des internats et espaces habituellement fréquentés par les enfants dans l'enceinte des crèches et des infrastructures d'accueil de l'enfance.



Cf. Santé >
Protection des
groupes
vulnérables et
protection du
public

Application de
PPP autorisée

Application de PPP interdite

Application de PPP interdite durant les heures de fréquentation

□ Limite foncière

Établissement/infrastructure

Registre d'utilisation des PPP: Données à enregistrer

Dose utilisée



Réunion du 02 mars 2026

Registre d'utilisation des PPP: Données à enregistrer

Stade phénologique BBCH

* Stade phénologique de la culture conforme à la monographie BBCH : le SPF Santé Publique publie et met à jour les tables BBCH correspondant aux cultures autorisées. Le stade de la culture ne doit être repris dans le registre **que si** l'autorisation du produit stipule un stade d'application particulier pour la culture tel que « pré-émergence » ou « au moment de la plantation ». Lorsque l'autorisation du produit mentionne une période couvrant plusieurs stades telle que « BBCH 13-39 », le registre reprendra, dans la mesure du possible, le stade représentatif de la culture au moment du traitement, par exemple « BBCH 15 » ou « stade 5 feuilles ».



Réunion du 02 mars 2026



Registre d'utilisation des PPP: Données à enregistrer

Stade phénologique BBCH



Stade d'application	pré-émergence et 2 feuilles étalées - 3 feuilles étalées (BBCH 12-13)
Délai avant la récolte	60 jour(s)
Mesures de réduction du risque	Zone tampon de 10 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%
Type de culture	tout
Remarques	max. 2,5 l/ha/12 mois



Réunion du 02 mars 2026

Registre d'utilisation des PPP: Données à enregistrer

- Type d'utilisation: traitement de surfaces, d'espaces fermés ou de semences
- **Produit utilisé:** dénomination commerciale complète et numéro d'autorisation
- **Moment d'application du produit** (date et, le cas échéant, **heure de début d'utilisation**)
- Définition de la **culture traitée** conformément aux codes OEPP et, le cas échéant, le **stade phénologique BBCH**
- Localisation de la surface ou de l'unité traitée: numéro de serre, de parcelle ou d'entrepôt)
- Taille ou quantité de la surface ou de l'unité traitée (ha, m³, m² ou nombre de semences)
- Dose utilisée

Registre d'utilisation des PPP: Données à enregistrer en plus!!!

Lutte intégrée

- Précédent cultural
 - Nom de la variété
 - Ennemi visé lors du traitement
 - Nom de l'exécutant: l'agriculteur, l'entrepreneur agricole ou du personnel compétent
- *Recommandation pour les betteraves sucrières, les COP, la chicorée et les CiCa.*



Registre d'utilisation des PPP: Données à enregistrer en plus!!!

☐ Traitement plants ou semence☒ Traitement des cultures☐ Autre

Parcelles

☐ Terre

Produits

Produit

arnold



ARNOLD (10877P/B)

ARNOLD (1351P/P)

Sélectionner ...

Délai d'attente

-

Superficie

0

Ha

Quantité

-

Numéro de lot (Facultatif)

Stade de culture (Si d'application)

[+ Ajouter produit](#)

Exécutant/entrepreneur

Sélectionner une autre personne (Facultatif)

☒ Réalisé soi-même

Sélectionner ...

☐ Rechercher entrepreneur

Réunion du 02 mars 2026

Certification de cahiers de charges

- 
- Guide sectoriel de l'Autocontrôle pour la production primaire végétale G-040 modules A et B;
 - Integrated Pest Management (IPM)
 - Standard VEGAPLAN
 - Référentiel GlobalG.A.P. (et G.R.A.S.P.)
 - Cahier des charges bio



Réunion du 02 mars 2026



Quel logiciel?

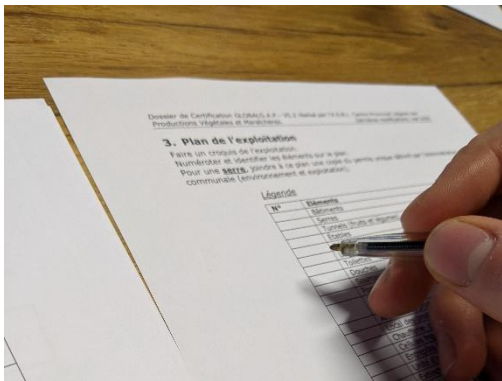
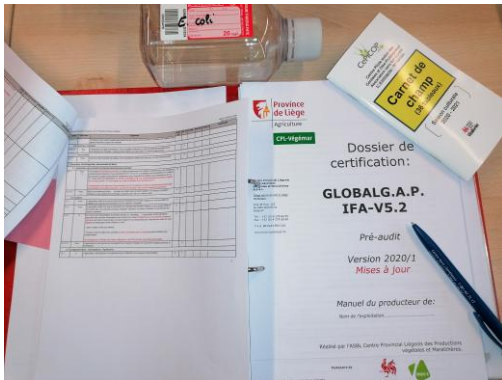
Selon vos besoins, compétences techniques et budgets!!

A titre d'exemple

- Excel, Word,...
- Appi'Field
- Vegaplan
- My FieldBook
- My FieldSheet
- Geofolia
- Smag Farmer
- ...



Réunion du 02 mars 2026



Certification

Update 2026

Datura

Elimination du Datura = exigence Vegaplan niveau 1 en Wallonie

→ max 10 plantes au stade de production de graines par hectare.



Fertilisation

Nouvelles exigences



Réunion du 02 mars 2026